L'ABEILLE.

IMPRIMÉE ET PUBLIÉE TOUS LES JOURS PAR
JÉROME BAYON.

Samedi, (Matin,) 4 Juin 1831.

INTÉRIEUR.

Nouvelle-Orléans, 4 juin.

Des journaux de Paris jusqu'au 6 avril, nous sont parvenus par la voie de la Havane. Les nouvelles qu'ils contiennent nous étant déjà connues par les feuilles du nord, les séances des chambres sont ce que nous y trouvons de plus remarquable. Nous cédons au désir de donner tout au long le discours prononcé par M. le général Lamarque, dans la chambre des députés, le 4 avril, lors de la discussion générale du projet de loi relatif aux contributions extraordinaires. L'espace qu'occupe ce discours ne nous permet d'y joindre qu'un seul article.

EXTÉRIEUR.

FRANCE.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS.

Séance du 4 avril.

M. le général Lamarque : Messieurs, chaque jour justifie nos prévisions et donne le caractère d'une désespérante conviction aux craintes que nous fait éprouver l'avenir. Les ministres seuls les ont méconnues ou dédaignées. Détournant les yeux de ce qui frappait tous les regards, fermant l'oreille à ce qu'autour de nous proclamaient les événemens, ils sont arrivés, sans y croire peut-être encore, en face des dangers que depuis trois mois nous signalons en vain à cette tribune, et qui n'existeraient plus s'ils avaient eu la résolution de les braver.

Je ne discuterai pas les projets de finances qu'ils vous ont soumis (on rit au centre,) et l'espèce de contradiction qui se trouvait entre des assurances toujours plus positives de paix et des demandes toujours plus exigeantes de moyens de faire la guerre ; je me bornerai à l'examen de nos relations extérieures : là, les fautes sont graves et irréparables ; là un jour perdu peut-être une occasion manquée ! Je ne prendrai pas pour texte des documens incertains, des notes confidentielles, des mots dont on puisse altérer le sens, mais des négociations officielles, des actes qui, publiquement avoués, doivent être l'expression de l'esprit qui anime le gouvernement, et, sous ce rapport, le protocole du 27 février, que je dénonce à votre patriotisme, est un vrai manifeste des beaux jours de la sainte-alliance !.. (Mouvement.)

Cherchant à enchaîner le présent au passé, intervenant au nom de la non-intervention, le congrès de Londres fixe arbitrairement les limites de la Belgique et la met à la disposition continuelle des Hollandais, qui, pouvant déboucher des places de la Meuse, de Maëstricht à Gertruidemberg, et l'enveloppant par le grand-duché de Luxembourg, que, malgré des conventions consenties, et au grand détriment de la France, on s'obstine à en détacher, n'aura qu'un sort précaire, qu'une existence provisoire, comme le régent qu'elle s'est donné.

Les décisions relatives aux finances sont plus partiales encore. Vous croyez peut-être qu'après avoir affecté de faire renaître pour les limites l'ancien ordre de choses, on prendra la même base pour la dette ; que la Hollande, reprenant celle antérieure à 1814, et la Belgique celle qui lui était propre, on partagera, par égale portion, la dette contractée depuis la réunion.

C'est ce que prescrivaient la justice et la raison ; mais la diplomatie a des règles différentes et une arithmétique à elle. La dette de la Hollande était de 47 millions 945 mille liv. sterl. (1,198,625,000 f.:) celle de la Belgique ne s'élevait qu'à 2 millions 287 mille livres sterling (57,175,000 fr.) La dette contractée allait à 13 millions 972 mille liv. sterl. La Belgique n'aurait donc dû rester chargée que de 9 millions 273 mille liv. sterl. Eh bien on la condamne *à payer les 16 trentièmes*, plus de la moitié de la dette, c'est-à dire 624 millions de plus qu'elle ne devrait payer ; et comme la population est un des élémens sur lesquels on a établi ces étranges calculs, on lui compte le duché de Luxembourg et la partie du Limbourg qu'on en a détachés. (Marques d'une vive sensation.)

Et c'est pour soutenir de tels arrangemens, que les hautes puissances déclarent, à l'article 7 : "Qu'elles sont disposées à intervenir pour mettre un terme à tout ce qui s'opposerait à leur exécution," et c'est peut-être dans ce but que vont entrer dans l'Escaut les voiles anglaises dont on nous menace ! (Mouvement prononcé dans l'assemblée.)

Messieurs, l'ancien congrès de Vienne était franc, s'il n'était pas loyal : chez lui la parole n'était pas l'art de déguiser la pensée ; ravalant l'œuvre du créateur, il nombrait et partageait les ames ; mais en employant la violence, il respectait assez la raison humaine pour ne pas vouloir qu'on adorât l'absurde.

La Belgique, vous le voyez, est sacrifiée au congrès de Londres, on la punit d'avoir voulu l'indépendance et la liberté, et on lui prépare, un tel sort que la misère et le désespoir la ramèneront vers la Hollande et mettront ses forteresses sous la garde d'un prince anglais ou de l'ancien aide-de-camp du généralissime de la sainte-alliance. C'est le but de toutes les intrigues, de toutes les négociations, et notre diplomatie s'en rend la complice. Mais ce n'est pas seulement la Belgique qu'on veut immoler ; ce n'est pas seulement là qu'une restauration se prépare, c'est la France qu'on a en vue, c'est à elle qu'on s'adresse lorsqu'on déclare, comme un principe d'un ordre supérieur, que : "Quels que soient les changemens qui interviennent dans l'organisation intérieure des peuples, les traités ne perdent pas leur puissance."

Ainsi c'est en vain que vous avez expulsé les princes que ramènera l'étranger : les traités qu'à notre honte et, pour leur seule sûreté, ils avaient contractés, sont à jamais obligatoires pour vous ; les puissances coalisées veulent pouvoir arriver, par cinq larges issues, jusque sous les murs de notre capitale, et faire ainsi dépendre son sort du résultat toujours douteux d'une grande bataille ; elles veulent pouvoir amonceler des troupes, comme on le fait dans ce moment, de l'autre côté des Alpes, entrer en Provence par le comté de Nice et occuper, en quelques heures, le point si important, si éminemment stratégique de Lyon que rien ne protège. (Sensation.)

En vain la liberté reconquise a rendu à la France l'énergie des premiers jours de la révolution, en vain quinze générations élevées dans la paix vous invitent à reprendre votre rang parmi les nations, vous êtes condamnés à rester à la merci d'implacables ennemis, et, joignant l'ironie à une révoltante injustice, cinq diplomates, parmi lesquels figure un Français, osent proclamer que tout ce qu'on fit en 1815 n'avait d'autre but que *d'établir un juste équilibre en Europe*.

Un juste équilibre ! il existait sans doute en 1789, cet équilibre ! voyons ce que nous étions alors, voyons ce que nous sommes aujourd'hui. (Ecoutez ! écoutez !)

Maîtresse des plus belles colonies du globe, l'Espagne, fidèle au pacte de famille, pouvait joindre une marine formidable à notre marine ; la Hollande, encore puissante, avait prouvé, dans les guerres d'Amérique, que son alliance n'était pas à dédaigner ; l'Italie était, par nos liaisons intimes avec Naples et le Piémont, plus française qu'autrichienne, et les républiques de Gênes et de Venise lui assuraient, sur quelques points, une existence nationale. L'Autriche, liée à la France depuis le traité de 1756, n'avait dans la Belgique qu'une possession onéreuse et impossible à défendre ; la Prusse comptait à peine sept à huit millions d'habitans, et les trois quarts de la Pologne, qui offrait encore la réunion de plus de neuf millions d'ames, survivaient au guet-à-pens de son premier partage. S'élevant au-dessus de toutes ces puissances par ses richesses, par sa population, la France avait, dans St.-Domingue et dans ses autres possessions des Indes-Orientales et Occidentales, d'immenses débouchés pour son commerce, son industrie ; et l'Angleterre savait que le trident des mers pouvait lui être disputé par son antique rivale.

A côté de ce tableau, dont on ne me contestera pas la vérité, déroulons celui de l'Europe, telle que les événemens l'ont faite. L'Espagne a perdu ses colonies ; elle est sans marine, et, si elle pesait dans la balance, ce serait contre nous. La Hollande, qui n'est plus celle des Tromp et des Ruyter, ne compte que nominalement au rang des puissances. L'Autriche, maîtresse, en réalité, de l'Italie, a pris sa part des trois partages de la Pologne : elle compte 13 ou 14 millions de sujets de plus qu'elle n'en comptait en 1789 ; parvenue au plus haut point de prospérité, l'Angleterre, désormais sans rivale, domine la Méditerranée par Gibraltar, Malte et Corfou. Briarée aux cent bras, elle commande aux Indes occidentales et aux Indes orientales, où les stations du Cap, de Sainte-Hélène, de notre Ile-de-France et de Ceylan, lui assurent cent millions de sujets ; la Prusse, qu'une politique prévoyante aurait dû tenir éloignée de nous, est à nos portes ; ses sentinelles sont en face des nôtres. Que dire du géant du nord qui, touchant d'une main au golfe Persique et de l'autre aux rives de l'Oder, menace à la fois les possessions anglaises dans l'Inde et la civilisation en Europe ! (*A gauche :* Tout cela n'est que trop vrai.—Silence au centre.)

Et c'est devant ces puissances, qui, en 1815, se partagèrent 31,750,000 âmes démembrées du grand empire créé par Napoléon, et dont l'Autriche eut pour sa part près de neuf millions, qu'on vient nous parler *d'équilibre européen !* Tout a grandi autour de vous, et vous n'avez plus la France de Louis XV ; tout est uni autour de nous, et nous n'avons aucun allié (murmures au centre), car aujourd'hui où la pensée domine la terre, les opinions marchent avant les intérêts, et sous toutes les zônes les dynasties légitimes et les vieilles aristocraties sont prêtes à s'armer contre des principes qui les menacent.

Ainsi, comparativement plus faibles qu'en 89, nous avons perdu toute notre force fédérative : notre politique était de nous appuyer sur le midi : et c'est la Néva qui domine sur le Mançanarez, et le Portugal a oublié que ce fut aux efforts de Louis XIV qu'il dut sa délivrance du joug espagnol. Au Nord, aucun contre-poids ; la Suède ne reçoit plus nos subsides ; la Turquie, notre fidèle alliée depuis François Ier., se débat dans son agonie. Nulle part des amis, et des glaces du pôle aux colonnes d'Hercule, pas un gouvernement qui ne nous soit hostile. (Nouveaux murmures au centre. Approbation à gauche.)

D'où peut donc naître l'aveugle confiance de nos ministres. Qui peut leur inspirer cette imperturbable sécurité ? Seraient-ce des promesses que les faits démentent ? Ne voient-ils pas la Prusse organiser ses corps d'armée, appeler ses landwehr, former ses magasins, et se tenir prête à déboucher sur nous ! Ne savent-ils pas que, dans ce moment même, 24 mille Hanovriens, Brunswickois, entrent dans le Luxembourg, au nom de la confédération du Rhin ? (Vive sensation.)

Ignorent-ils, qu'à pas précipités, marchent vers le Milanais, des colonnes autrichiennes parties de la Styrie et du fond de la Galicie ? N'entendent-ils pas les insolentes clameurs que pousse le fanatisme de l'autre côté des Pyrénées? Croient-ils que sur les ruines sanglantes de Praga, les cosaques du Don n'auraient pas poussé le cri : *Paris !... Paris !*... Espèrent-ils que leur principe de la non-intervention, proclamé à cette tribune avec tant d'assurance, expliqué depuis avec une si déplorable ambiguité, sera respecté quelque part ? Attendez quelques jours, et vous verrez comme les Pandours et les manteaux rouges respectent les droits des nations ! (Rumeurs vives et prolongées.)

De Modène, dont vous croyez que la reversibilité leur permettait l'entrée, ils sont allés en Bologne, où les appelait la voix du père des Chrétiens ; de là, dédaignant vos supplications ou bravant vos menaces, ils iront dans le reste de la Romagne, à moins que votre ambassadeur ne prenne l'engagement d'accomplir lui même la contre-révolution qu'ils exigent ; ensuite ils iront, s'ils croient que leur presence y est nécessaire, à Florence et à Naples, que des liens de parenté recommandent à la sollicitude de l'Autriche. La Prusse et la Russie finiront par suivre cet exemple. Peuvent-elles, en effet, souffrir que le beau-frère de l'autocrate soit dépouillé du plus beau fleuron de sa couronne ! Non, elles inviteront les Belges, repoussés, joués par vous, à renouer l'anneau de leur chaîne ; on leur offrira quelques concessions, on satisfera quelques ambitions, et quand les peuples autour de vous seront bien soumis, quand toutes les sympathies seront éteintes, quand le sang de vos seuls amis aura coulé sous le fer des bourreaux, alors viendra le moment où les rois conjurés demanderont compte de sa conduite à la nation perturbatrice qui renverse les trônes, s'insurge contre les légitimités et ose proclamer que l'espèce humaine n'est pas faite pour obéir à quelques despotes. (Vif mouvement au banc des ministres.—M. le maréchal Soult prend quelques notes.)

Et c'est ce moment que, dans l'étrange plan de campagne que vous a proposé notre ministre des relations extérieures, vous devriez attendre, pour combattre nos ennemis ; ce ne serait que sur les ruines de nos cités et les débris de nos moissons, que devrait commencer la lutte. Il a sans doute oublié qu'il fallut le génie de Dumouriez pour défendre, en 93, les Thermopyles de l'Argone, et que, sans la journée de Valmy, notre capitale eût été envahie. Qu'il descende donc des hauteurs de la diplomatie pour relire son Feuquières, pour méditer les leçons du grand capitaine sous les ordres duquel nous sommes tous fiers d'avoir servi ; et de pareils conseils ne sortiront plus de sa bouche. (Tous les yeux se portent sur M. Sébastiani, qui prend des notes.)

Nos dangers sont donc imminens ; et cependant ces dangers, nous pouvions les conjurer ; au signal que vous avez donné, toutes les nations se sont émues. Le peuple anglais s'est séparé de son aristocratie pour applaudir à votre triomphe ; Bruxelles s'est rappelé que, pendant vingt-cinq ans, elle fut française ; l'Espagne a cru que nous allions effacer l'attentat de notre intervention ; la généreuse Pologne a creusé son tombeau, prête à y descendre pour nous, et son sacrifice n'est peut-être qu'ajourné ; . . . la Suisse, la Savoie, l'Italie presqu'entière ont poussé les cris de liberté : c'étaient nos alliés, nos seuls alliés ; nous devions les encourager, les secourir et le proclamer à la face du monde. Qu'a fait notre gouvernement ? Vous savez dans quel cruel abandon il laisse les nations qui invoquent notre secours, et un illustre orateur vous a dit, dans une des dernières séances, comment il traite les étrangers qui étaient venus chercher un asile parmi nous. Puisse la France ne pas être la victime d'un aveuglement qu'il n'a pas tenu à nous de dissiper !

Qui a donc pu nous jeter dans cette voie fatale ? Qui ? Je l'ai déjà dit à cette tribune. Une erreur de jugement, un faux principe, ou plutôt l'absence de tout principe. On n'a pas osé, il est vrai, revenir au droit divin, qui avait perdu les Stuarts, que le règne de Louis XVIII à Mittaw et à Hartwel rendait ridicule à tous les yeux, et que l'article 14, qu'il avait dicté dans la charte, venait de tuer. Mais on n'a pas voulu se soumettre franchement au principe de la souveraineté du peuple. Un ministère équilibriste (hilarité générale) a cru pouvoir trouver un terme moyen entre deux dogmes absolus ; il a cru pouvoir combiner les résultats des journées de juillet avec les doctrines de la restauration, et, prenant un peu d'usurpation, un peu de légitimité, oignant les droits de la nation avec une parcelle de chrême de la sainte-ampoule (rires et murmures au centre), il a humblement prié les souverains de vouloir bien donner leur approbation à des actes qu'ils ne pouvaient pas approuver, et il s'est soumis à des concessions qui n'ont fait que les raffermir dans leurs résolutions.

Doutez-vous de mon assertion ? Voici des faits : il était un diplomate qui avait assisté à la naissance et à la mort de dix gouvernemens ; qui, à Vienne, délégué de Gand, ameuta l'Europe contre nous. Eh bien ! c'est ce diplomate que nous avons envoyé à Londres pour prouver que nous n'avons pas tout-à-fait abdiqué les principes de la sainte-alliance. (Silence au centre.) Nous devions envoyer un ambassadeur en Russie ; qui avons-nous choisi ? un homme qui s'est jeté, sans doute, dans notre révolution populaire ? Non, c'est l'ancien ambassadeur de Charles X. Il représentait la légimité, il va représenter l'usurpation, et, après avoir jadis complimenté le vainqueur des Balkans, il pourra, peut-être féliciter un jour de son funeste triomphe, le vainqueur de Varsovie. (Vifs murmures dans une grande partie de l'assemblée.)

C'est à regret, je le déclare, repend aussitôt l'orateur, que je me vois contraint à désigner des hommes, honorables sans doute, mais que leurs antécédens devaient éloigner de notre scène politique. Ce ne sont pas les seuls ! il eût été facile de donner aux mouvemens de la Suisse une impulsion avantageuse à la France. Qu'a-t-on fait ? on y a laissé long temps l'envoyé de Charles X ; et sa seule présence a suffi pour décourager le parti populaire. Vous savez comment nous étions représentés auprès de l'héroïque Pologne, et quel solennel démenti la négligence coupable de ce consul a valu, le 12 février, à notre ministre des relations extérieures, qui ne s'obstinera pas sans doute à conserver sa confiance à l'homme qui possède à un si haut degré celle de Nicolas et du grand-duc Constantin.

Demandez-lui le nom de notre agent en Portugal. Informez-vous de son influence près de don Miguel, de ce qu'il a obtenu, depuis deux mois, pour un citoyen français condamné arbitrairement à être fouetté publiquement dans les rues de Lisbonne ; ce qu'il espère pour le négociant français le plus considéré, pour un vénérable vieillard, M. Sauvinet, qui, après avoir été précipité avec sa fille dans les cachots de Limoeiro, va être déporté sur la côte d'Afrique ! Il est vrai que, pour la première fois, depuis dix ans, il n'y a dans le Tage, ni vaisseau de ligne, ni frégate, ni corvette, ni brick, et que le seul refuge qui reste à nos compatriotes est à bord de quelques bâtimens anglais. Craindrait-on que la vue du drapeau tricolore fût désagréable, ne fit mal au cœur (On rit.) à ce debonnaire don Miguel que nous avons tant de raisons d'aimer ?

Voilà, Messieurs, la déplorable situation où nous ont conduits le manque d'un principe fixe, nos hésitations continuelles et une prudence qui, au lieu de conjurer les dangers, les accroît à chaque instant. Ce n'est pas le seul mal ! les causes qui ont encouragé nos ennemis extérieurs, nous ôtent chaque jour à l'intérieur les moyens de leur résister. Partout l'esprit public s'éteint, (Dénégations aussi vives que générales.) ou du moins s'amortit, reprend l'orateur; les plus braves se découragent, les plus dévoués se demandent s'ils ne sont pas dupes de leur dévoûment, et ces esprits inquiets, qui croient possible tout ce qu'ils redoutent, rêvent des trahisons, sèment les défiances, et ôtent ainsi toute force au gouvernement, toute sécurité aux gouvernés, et cependant, dans la lutte qui se prépare, il ne s'agira pas, comme dans les guerres ordinaires, d'une ville, d'un lambeau de territoire, d'une province à céder; c'est notre ordre social tout entier qui sera attaqué; c'est notre liberté comme citoyens, notre indépendance comme nation qu'il faudra défendre. *Etre ou ne pas être*, telle sera la question que décidera la force. (Sensation profonde.)

Si notre ministère qui se survit dans ses métempsycoses, en est bien convaincu, qu'il se hâte de reconnaître ses erreurs et de réparer ses fautes; qu'il sache que, lorsque, rejetant la légitimité, nous nous sommes lancés dans les hazards d'une révolution, ce n'était pas pour continuer à sommeiller sous les fourches Caudines de 1814 et de 1815; (*A gauche :* Très-bien! très-bien!) que lorsque, sur tous les points, la nation a couru aux armes, ce n'était pas pour nous traîner à la remorque des autres puissances, pour conserver la paix à force de concessions, pour laisser égorger une amie, pour abandonner aux bourreaux de l'Autriche les patriotes de l'Italie que des promesses fallacieuses avaient appelés à la liberté; qu'il cesse de représenter, comme des perturbateurs, des anarchistes, de farouches républicains, des hommes qui, francs et hautement dévoués à notre Roi constitutionnel, ne cherchent qu'à maintenir le nouvel ordre de choses, mais qui sont convaincus qu'une dynastie nouvelle ne peut pousser des racines qu'en s'enveloppant d'une auréole de gloire; que, sortant de ce juste milieu qui n'est qu'un précipice (Murmures au centre), il s'appuie sur la partie forte de la nation et marche avec elle; qu'il n'aille plus chercher l'expression de la vraie opinion publique dans les calculs de quelques hommes toujours prêts à sacrifier l'intérêt général à leurs intérêts privés; que partout le pouvoir, confié à des hommes franchement dévoués au principe de notre révolution, rallume les flammes qu'on a éteintes; qu'au lieu d'appeler de nouvelles conscriptions, qui ôtent à l'agriculture des bras utiles, il forme des bataillons de volontaires, où s'enrôlera l'exubérance de la population des villes, et où trouveront place et les vainqueurs de juillet et cette jeunesse ardente qui ne sait à quoi employer l'activité qui la dévore.

Ces bataillons n'auront pas l'expérience de nos vieux régimens; mais, c'est sans expérience qu'ils ont vaincu les Suisses et la garde royale qui, mieux qu'eux sans doute, savaient former ses pelotons et marcher en bataille. De leurs rangs sortiront de nouveaux Dessaix, de nouveaux Marceau, de nouveaux Saint-Cyr, et l'étranger apprendra qu'elle sera toujours féconde en héros, cette terre de France. Non, elle ne succombera pas; qu'on donne le signal, et de Dunkerque à Bayonne retentiront ces mots, qu'en courant au combat répète le soldat polonais : " Patrie! ô patrie! tu ne seras jamais sans " défenseurs!" (Bravo! bravo!)

Je voterai avec empressement les allocations demandées quand le ministre des relations extérieures aura répondu aux questions suivantes:

1°. Le gouvernement français consent-il à ce que le Luxembourg soit détaché de la Belgique, et qu'il passe ainsi sous la domination de la confédération du Rhin, c'est-à-dire sous celle de la Prusse et de l'Autriche ? 2°. Souffrirait-il que la Belgique revînt dans le fait sous le joug hollandais, en permettant que le prince d'Orange occupât un trône que la France a cru devoir refuser ? 3°. En nous soumettant aux conditions honteuses que nous a imposées le congrès de Vienne, exigera-t-on du moins que l'art. 5 du traité du 3 mai 1815 qui assure à l'héroïque Pologne des *institutions libérales* soit exécuté ! 4°. Souffrirons-nous, en contradiction avec notre politique de tous les temps, que l'Autriche devienne, en réalité, dominatrice de toute l'Italie ?

Paris, 6 avril.

—Savez-vous d'où vient la grande fureur des hommes du juste milieu et du ministère du 13 mars contre les associations nationales? De ce que ces associations ne plaisent point à M. l'ambassadeur de Russie, à M. l'ambassadeur d'Autriche, dont l'auguste maître fait fusiller les patriotes de Bologne; à l'envoyé de sa majesté Ferdinand, qui pend les patriotes d'Andalousie; à M. l'ambassadeur de Prusse, et peut-être au nonce apostolique. Ces messieurs, qui reçoivent de leurs cours respectives les assurances les plus encourageantes sur la manière facile dont on expédie les amis de la liberté partout où il y en a, trouvent mauvais qu'en France il y ait des hommes prévoyans qui fassent tous leurs efforts pour n'être pas pendus ou fusillés à leur tour par une nouvelle sainte-alliance, si le gouvernement qui a déjà compromis aux deux tiers par lâcheté, la cause de la révolution de juillet la livrait au moment du danger par impéritie. Un ministre disait, il y a peu de jours, à un de ses subordonnés, qu'il voulait détacher de l'association nationale :

"Vous ne savez pas quel mal vous nous faites : nous avions retrouvé les bonnes grâces des ambassadeurs des puissances étrangères; la révolution ministérielle du 13 mars les avait presque satisfaits; ils consentaient à nous laisser nous débattre chez nous avec notre principe de souveraineté nationale, et nous pouvions nous dire assez forts pour leur garantir désormais toute espèce de sécurité de notre part dans les petites sévérités qu'ils jugeraient utiles à l'égard des peuples tourmentés de l'esprit révolutionnaire: et voilà que vos associations se jettent de nouveau en travers! Les ambassadeurs ne veulent point entendre parler d'associations ; ils nous disent que nous ne serons pas un gouvernement fort tant que nous supporterons les associations, et que, jusqu'à ce qu'il y ait un gouvernement fort en France, ils ne sauraient nous promettre la paix." (*National.*)

Liste Maritime.

PORT DE LA NLLE.-ORLÉANS.

EXPÉDIÉS.

Navire John Hale, Thompson, Liverpool, J Ogden.
Navire Mars, Clapperton, Greenock, A & J Denistoun & co.
Goël. Virginia, Forcade, Mobile, capitaine
Goël. Durango, Kimball, Baltimore, L H Gale

ARRIVÉS.

Goëlette Pilot, Pearce, Arranzas, avec des espèces.
Bateau-à-vapeur Ploughboy, Patterson, St.-Martinville, avec du sucre.
Bateau-à-vapeur Cora, Simpson, Cincinnati, avec de la farine, des cordes et toiles d'emballage, du bœuf &c.

Théâtre d'Orléans.

DIMANCHE, 5 JUIN 1831.

Pour la troisième et dernière représentation de l'engagement de

Mme. FERON.

SPECTACLE & CONCERT.

1°. Aria—*Chi dice mal d'amore, de Mayer, chanté par Mme. FERON.*
2°. Grand duo de Mercadante, " *ah non lasciarmi, chanté par* Mmes. FERON et ST.-CLAIR:
3°. Variations de Paccini, *no non ha diletto al cor, chanté par Mme. FERON,*
4°. Le second acte de

LA VESTALE,

Grand opéra de l'Académie Royale de musique de Paris, musique de Spotini.

Mme. FERON, jouera le rôle de JULIA, jeune Vestale.—*Le spectacle commencera par*

MA TANTE AURORE,

Ou *LE ROMAN IMPROMPTU,*

Opera en 2 actes, de Mr. Longchamps, musique de Boyeldieu.

Mardi prochain, 7 juin, le bénéfice de

MADAME FÉRON.

MAIRIE DE LA N.-ORLEANS.

Le cours de la farine fraîche est aujourd'hui de $4. 87½ par baril; d'après le tarif, les boulangers doivent donner, pendant la semaine prochaine, (à partir de lundi,) 47 onces de pain pour un escalin.
D. PRIEUR,
4 juin Maire.

Reçu par le brick Alcyon, venant de Bordeaux et à vendre par les soussignés,
50 tierçons vin blanc ;
100 caisses fruits à l'eau-de-vie ;
6 Do. absynthe Suisse ;
20 Do. liqueurs surfines ;
6 Do. hermitage blanc ;
4 Do. gravures encadrées.
Plus, déjà en magasin :
20 caisses vin de Bourgogne ;
10 demi pièces vin de Madère, L. P.
18 Baignoires en marbre d'Italie ;
Et une facture de montres, pendules et bijoux.
4 juin THEO. NICOLET & CO.

EN DEBARQUEMENT & A VENDRE
100 caisses Harengs fumés,
100 caisses Blanc-de-baleine,
200 do. Cidre, première qualité,
50 barils Vin de Malaga,
50 caisses Tabac de Richmond (16 à la liv.)
50 ballots Brodequins, à vendre par
THOMPSON & GRANT,
4 juin. rue de la Levée, no. 39.

VIN DOUX DE MALAGA.

180 barillets de 9 gallons Vin de Malaga doux, d'une qualité supérieure, en débarquement du navire Caravan, venant directement de Malaga, à vendre par
P. M. TOURNÉ,
4 juin rue de la Levée, no. 15.

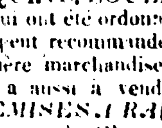

Brodequins, Souliers,
ESCARPINS, &C.
RUE DE LA LEVÉE No. 86.

MALCOM McCALLUM vient de recevoir par le navire Illinois, un superbe assortiment de chaussures fines, consistant en *BRODEQUINS, SOULIERS, ESCARPINS,* etc. qui ont été ordonnés pour la saison d'été, et qu'il peut recommander à ses habitués comme première marchandise du marché.

Il a aussi à vendre une petite facture de *CHEMISES A RAIES,* importées par le navire Jeane, de Glasgow, convenables aux voyageurs, et qui sont fort en usage dans le Nord.
4 juin.

BILLETS PERDUS.

Il a été perdu dans la journée d'hier, deux billets de banque, l'un de $500, et l'autre de $100, tous deux de la Banque des Etats-Unis. On donnera une récompense de $50, à celui qui les rapportera au bureau de M. Michel Fortier, ou à l'imprimerie de cette feuille. Comme on a appris qu'une négresse a trouvé hier deux billets de banque, et qu'il est à présumer que ce sont les mêmes, les personnes auxquelles elle les présenterait pour changer, sont priées de le faire savoir, aux lieux ci-dessus mentionnés.
3 juin—☞

A VENDRE A L'AMIABLE.

UN FOND DE CABARET situé à l'encoignure des rues Ste. Anne et du Bassin. On peut s'adresser à l'encoignure des rues Gravier et Tchoupitoulas. Si le dit cabaret n'est pas vendu d'ici au 9 du courant, il sera mis à l'encan le même jour, à 11 heures du matin.
3 juin—6

FOIN.—100 ballots de Foin en débarquement de la barque Prudent, à vendre par
Wm. G. HEWES,
2 juin rue du Camp, no. 9

BOIS DE CAMPECHE—25 tonneaux à vendre par Wm. G. HEWES,
2 juin rue du Camp, no. 9

BŒUF de Boston, dit *mess*, No. 1. de qualité supérieure, pour l'usage du bord, à vendre par
1er. juin STETSON & AVERY.

CHAPEAUX de feuilles de palmier, d'une excellente qualité, à vendre par
STETSON & AVERY,
1er. juin rue du Camp, no. 27.

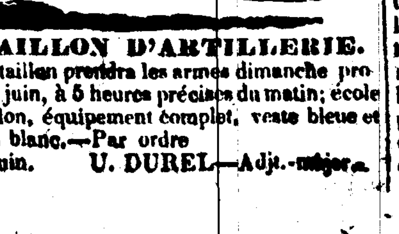

BATAILLON D'ARTILLERIE.

Le bataillon prendra les armes dimanche prochain, 5 juin, à 5 heures précises du matin; école de bataillon, équipement complet, veste bleue et pantalon blanc.—Par ordre
1er. juin. U. DUREL—Adjt.-major.

POUR LOUISVILLE & CINCINNATI.

Le fin et bon marcheur bateau à vapeur à basse pression CINCINNATIAN, capitaine Swin, ayant tout son frêt engagé partira dimanche matin, à 9 heures. Pour passage, s'adresser à bord, ou à
4 juin STETSON & AVERY.

POUR LE HAVRE.

Le beau navire neuf GROTON, capitaine Rd. Baker, sera très-promptement expédié. Pour frêt ou passage, s'adresser à
6 juin Hy. PERRET & CHARBONNET.

POUR BORDEAUX.

Le navire français, doublé et chevillé en cuivre, ALCYON, capitaine Cartier, partira sous le plus bref délai. Pour fret ou passage, ayant de beaux emménagemens, s'adresser au capitaine à bord, en face du poteau No. 18, ou à
1er. juin THEODORE NICOLET & Co.

POUR BALTIMORE.

La goël. CONSTELLATION, ayant besoin de 150 balles de coton pour compléter son chargement, et pouvant recevoir quelques passagers. S'adresser à
1er. juin A. GURNEY, rue Gravier.

POUR BOSTON.

Le bon brick OSPRAY, capitaine Horn, partira sous peu. Pour fret de 100 balles coton, ou pour passage, s'adresser au capitaine à bord, ou à
31 mai THAYER, HURD & CO.

A FRETER.

Le navire neuf de 350 tonx., de première classe, GROTON, capt. Rd. Baker, est prêt à recevoir une cargaison pour un port d'Europe. S'adresser à
31 mai] H. PERRET & CHARBONNET.

POUR NEW-YORK.

Le navire, A 1, CALUMET, capitaine Osgood, pouvant recevoir l'équivalent de 400 balles de coton, ainsi qu'un chargement sur le pont. S'adresser à bord, ou à
31 mai LINCOLN & GREEN.

POUR LA HAVANE.

La belle goëlette espagnole bien connue, CRISTINA, capt. A. Perez, partira pour le dit port dans le plus bref délai. Pour fret ou passage, s'adresser à
31 mai THAYER, HURD & CO.

POUR PHILADELPHIE.

On demande environ 80 balles de coton pour compléter le chargement du brick ELBA, s'adresser à
31 mai W. G. HEWES.

A FRETER.

La barque (A 1) PRUDENT, doublée en cuivre, capitaine Ingersoll, pouvant porter 1000 balles de coton. S'adresser à
Wm. G. HEWES,
31 mai rue du Camp, no. 9.

POUR RICHMOND (Vie.)

La belle barque fine voilière WYOMING, capitaine J. Coulon, ayant la majeure partie de sa cargaison engagée, partira sous peu. Pour fret ou passage, ayant de bons emménagemens, s'adresser à bord, au poteau no. 33, ou a
31 mai. J. W. ZACHARIE & CO.

CE SOIR.

LOTERIE

DE

L'ÉGLISE CATHOLIQUE DES NATCHITOCHES.

9eme. classe de 1831.

Le tirage aura lieu le Samedi 4 Juin.

GROS LOT

10,000 Piastres!!!!

1	LOT	DE	$ 3,000	$ 3,000
1	"	"	1,500	1,500
1	"	"	1,000	1,000
1		"	800	800
1	"	"	623	623
6	"	"	500	3,000
6	"	"	300	1,800
6	"	"	200	1,200
156	"	"	50	7,800
156	"	"	20	3,120
624	"	"	8	4,992
7800	"	"	4	31,200

PRIX DES BILLETS

Billets Entiers........$ 4
Demi Billet........... 2
Quarts de Billet...... 1

Chaque paquet ne pourra gagner moins de SEIZE PIASTRES :—demis et quarts en proportion. JEAN BAPTISTE FAGET,
3 juin *Directeur.*

FARINE.—1200 barils farine de Cincinnati, en débarquement du bateau à vapeur Cincinnatian, que l'on vendra à des conditions raisonnables, si on les prend sur la Levée, s'adresser à bord, ou à
31 mai STETSON & AVERY.

AVIS.—Conformément à une résolution du conseil des Marguilliers de l'Eglise St. Louis, Mrs. les entrepreneurs qui désirent contracter pour la confection des bâtisses à faire sur le terrain de la rue Royale, entre Orléans et St. Anne, voudront bien s'adresser au bureau du juge Beauregard, pour prendre connaissance du plan et y déposer leurs soumissions par écrit, d'ici au 10 juin prochain. 28 mai—12

$5 DE RECOMPENSE.

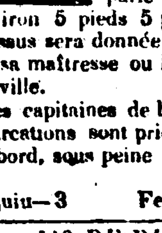

Partie marronne depuis environ quinze jours, de chez la soussignée, rue Royale, no. 140, une négresse nommée SOPHIE, très connue en ville par sa forte complexion, et comme marchande de gateaux; elle parle anglais et français, taille d'environ 5 pieds 5 pouces. La récompense ci-dessus sera donnée à quiconque la ramènera chez sa maîtresse ou la logera dans la geole de cette ville.

Les capitaines de bateaux à vapeur et autres embarcations sont priés de ne pas la recevoir à leur bord, sous peine d'être poursuivis selon les lois.
3 juin—3 Femme LACOUTURE.

$10 DE RECOMPENSE.

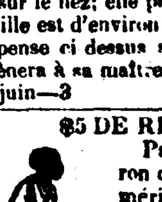

Partie marronne de chez la soussignée, rue St. Philippe, entre Dauphine et Bourgogne, la négresse nommée NANCY, marronne depuis un mois, elle est âgée d'environ 35 à 40 ans, ayant une difformité dans un des doigts de la main, et une marque sur le nez; elle parle l'anglais et le français, sa taille est d'environ 5 pieds 6 pouces. La récompense ci dessus sera donnée à quiconque la ramènera à sa maîtresse.
2 juin—3 CÉCILE PAVIE.

$5 DE RECOMPENSE.

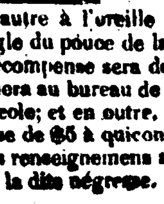

Partie marronne depuis environ deux mois, la négresse américaine nommée GRACE ou GRESSY, âgée d'environ 25 ans, taille de 5 pieds 2 pouces, (mesure américaine,) parlant anglais, et français, ayant une cicatrice derrière le cou, une autre à l'oreille droite et une difformité à l'ongle du pouce de la main droite. La susdite récompense sera donnée à la personne qui l'amènera au bureau de cette feuille, ou la logera à la geole; et en outre, on accordera une récompense de $5 à quiconque pourrait donner quelques renseignemens sur la personne qui a débauché la dite négresse. 30 mai—☞

VENTES A L'ENCAN.

FAUBOURG WASHINGTON.

Vente positive de belles propriétés
PAR HEWLETT & RASPILLER.

LUNDI 6 juin prochain, à midi, il sera vendu à la Bourse,

UNE MAISON spacieuse, ses dépendances et

216 TERRAINS,

faisant partie de la ci-devant habitation de Mr. Wm. Nott.

Le plan sera exposé à la bourse quelques jours avant la vente, et la propriété sera ouverte jusqu'alors pour l'inspection du public.

Parmi les propriétés vendues récemment, il y en a peu qui offrent l'agrément de celles-ci pour des demeures particulières, et elles sont susceptibles d'une grande augmentation en valeur, puisque ce quartier parait devoir participer sous peu aux avantages dans les faubourgs supérieurs ont exclusivement joui jusqu'à ce jour.

Les conditions de la vente sont à 1, 2 et 3 ans de crédit en billets endossés à satisfaction et portant hypothèque.

Les actes de vente seront passés devant C. Janin, Not. Pub. 27 mai.—9

ARRABAL WASHINGTON.

ALMONEDAS PUBLICAS.

Venta positiva de unas hermosas
PROPRIEDADES.
POR HEWLETT Y RASPILLER.

EL lunes 6 de junio próximo, á las doce, se venderan à la Bolsa,

UNA CASA ESPACIOSA, con sus anexidades y

216 TERRENOS,

Que son parte de la que era antes la hacienda del señor Guillermo Nott. El plano sera exhibido en la Bolsa unos dias antes de la venta, y la propiedad abierta hasta entonces á la inspeccion del público.

Entre las propriedades que han sido recien vendidas hay pocas que ofrezcan tantas ventajas como aquella para moradas privadas; son destinadas á un aumento en valor pues que consta que hay de participar en muy poco tiempo, esa vecindad en las ventajas, que hasta ahora han sido exclusivamente privilegiadas a los arrabales superiores.

Condiciones de venta :—Uno, dos y tres años de credito, en billetes con endosadores à la satisfaccion de los vendedores, y hipoteca hasta el pago final. Los actos de venta serán otorgados por C. Janin, N. P. 27 mayo.

PAR ISAAC L. M'COY.

PROPRIÉTÉ

PRES DU CHEMIN A COULISSE.

IL sera vendu, samedi 11 juin prochain, à midi, à la bourse de Hewlett,

UNE MAISON située rue des Français, entre les rues Moreau et Victoire, à un ilet de L'ESPLANADE, et à un ilet du CHEMIN A COULISSE, bâtie en briques depuis dix mois, et couverte en ardoises, consistant en quatre appartemens, dont trois à feu, un salon, quatre cabinets et une cave sous l'escalier, une cuisine à étage et en briques, couverte aussi en ardoises, de quatre appartemens dont trois à feu ; le corridor se trouve placé sous le même toit que la maison, et est carrelé en briques, ainsi que la galerie de la maison, la cour est aussi carrelée en briques; le puits et les latrines sont aussi en briques; le tout bâtie sur un terrain, mesurant 22 pieds de face non compris les mitoyennes (qui donnent un pied de plus à la largeur du terrain) sur 66 pieds de profondeur plus ou moins, le tout bien construit. Cette propriété donnait avant qu'il ne fut question de faire le Chemin à Coulisse, un intérêt de 10 pr. cent. On verra le plan à la Bourse.

☞ Les principaux murs de la maison ont un pied d'épaisseur.

Conditions : 6 et 12 mois de crédit en billets endossés à satisfaction avec hypothèque jusqu'à parfait paiement. Les actes de vente seront passés aux frais de l'acquéreur, chez T. Carre, notaire public. 17 mai—23

ETAT DE LA LOUISIANE—Cour du premier District Judiciaire.—*William L. Hodge vs. ses créanciers.*—La cession des propriétés du pétitionnaire ayant été acceptée par la Cour; Il est ordonné qu'une assemblée des créanciers ait lieu en l'étude de William Christy, esq., notaire, le mardi 28 juin prochain, à 10 heures du matin, à l'effet de délibérer sur les affaires du pétitionnaire. Et jusqu'à cette époque, toutes poursuites judiciaires contre la personne et les propriétés du dit William L. Hodge sont suspendues ; et W. M. Worthington, esq., est nommé pour représenter les créanciers absents.

Par ordre de l'hon. Joshua Lewis, juge de la dite cour,

Bureau du greffier, 27 mai.
JOHN L. LEWIS,
28 mai—9,2ps. Greffier.

COUR DE PAROISSE pour la paroisse et ville de la Nelle.-Orléans, 27 mai 1831—Présent l'hon. James Pitot.—*Edward A. Michel vs. ses créanciers.*—La cession des propriétés du pétitionnaire est acceptée par la cour, pour le bénéfice des créanciers ; et il est ordonné qu'une assemblée des dits créanciers ait lieu en l'étude de H. Pedesclaux, esq., notaire, le mercredi 8 de juin 1831, aux fins mentionnées dans la pétition. Et jusqu'à cette époque, toutes poursuites contre sa personne et ses propriétés sont suspendues.

Nelle.-Orléans, 27 mai 1831.
(Signé) JAMES PITOT, juge.
Je certifie ce que dessus,
28 mai—9 W. T. KENNEDY, greffier.

ETAT DE LA LOUISIANE.
Cour du 1er. District Judiciaire.
Wm. R. Smiley contre ses créanciers.

ATTENDU que William R. Smiley, débiteur insolvable, maintenant en détention, a présenté à la dite Cour, sa pétition et sa cédule, à l'effet d'obtenir le bénéfice de la loi qui vient au secours des débiteurs insolvables—Avis est donné par le présent aux créanciers du dit W R. Smiley, d'avoir à comparaître en pleine cour jeudi 16 de juin prochain, les raisons pour lesquelles le dit insolvable n'obtiendrait pas le bénéfice de cette loi, et ne serait pas dechargé de son emprisonnement.

Chs. F. Daunoy est nommé pour représenter les créanciers absents.

Par ordre de l'hon. Joshua Lewis, juge de la dite cour, J. L. LEWIS,
27 mai—8.2ps greffier.

COUR DE DISTRICT—samedi 30 avril 1831—*Nicolas Benoist contre ses créanciers et les créanciers de Benoist & Blanchard* [No. 2,989.]—Sur motion de C. G. de Armas, avocat du pétitionnaire, et sur avis donné à la cour qu'*Antoine Abat*, syndic définitif, nommé par les créanciers dans leur assemblée tenue pardevant Octave de Armas, notaire, le 2 du présent mois, a refusé d'accepter les dites fonctions, il est ordonné par la cour qu'une autre assemblée des créanciers du dit *Benoist* et de la raison de *Benoist & Blanchard*, ait lieu en l'étude du dit Octave de Armas, le 6 juin prochain, à 10 heures du matin, à l'effet de nommer un ou plusieurs syndics au lieu et place du dit Antoine Abat.

Extrait des minutes.
6 mai—3,1ps. J L. LEWIS, Greffier.

AVIS est donné aux créanciers de la succession de feu *L. Trouard*, d'avoir à se faire connaître à An. Luminais, shérif de la paroisse St. Jean Baptiste, ex-officio administrateur de la susdite succession, et à lui présenter une note du montant de leurs créances et des titres sur lesquels elles sont fondées. 10 mai—☞